

# Prêt d'honneur création - reprise

## INITIATIVE ALLIER

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour la création-reprise d'Initiative Allier a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement,
- à financer leur projet,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le dispositif vise :

- toute personne physique portant un projet de création ou de reprise d'entreprise implanté dans l'Allier.
  - toute personne physique portant un projet de croissance d'entreprise dans l'Allier, innovant et/ou impactant pour le territoire.
  - toutes activités du ressort de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- \$Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif les microentrepreneurs, les associations, les sociétés civiles autre que professionnelles, des groupements d'intérêt économique et les groupements d'employeurs.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 3 000 et 30 000€.

## Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les dossiers ou autres informations complémentaires sont à faire auprès d'Initiative Allier.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Dirigeant
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE ALLIER

- 17 Cours Jean Jaurès  
03000 MOULINS  
Téléphone : 09 87 17 61 31